

Présents: FO, CGT, CFDT— réponses aux questions posées par FO

SITUATION dans l'AGENCE des MINIMES 4044

Pour palier à l'absence pour maladie depuis plusieurs semaines du titulaire du poste, un intérimaire est présent.

FO demande que la Direction détache de façon continue une personne habilitée (Equipier volant,...) pour la gestion de l'enceinte technique afin que le Conseiller Particulier puisse effectuer son travail de commercial.

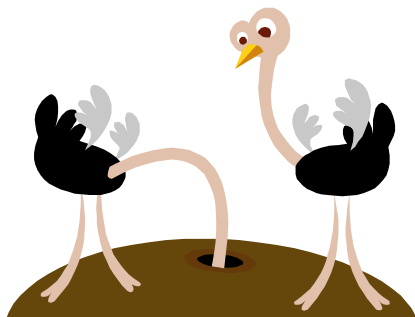
Cette agence étant sinistrée depuis plusieurs semaines, FO demande à la Direction de trouver une solution rapide répondant aux besoins du personnel et aux attentes des clients.

La Direction va étudier la proposition de FO....



ACTION CO: PRE-RESERVATION

La Direction souhaite que les conseillers prennent contact avec leurs clients 3 semaines avant le lancement des produits pour une « Intention de Souscription » et les déclarent par une « DE .. ». Si l'intention est « palpable » le RDV doit être pris immédiatement pour la semaine du lancement. La Direction est consciente qu'une différence peut exister entre les deux déclaratifs (intention et vente réelle (en moyenne -10%)).



Pour FO, la pré-réservation d'un produit non encore validé par l'A.M.F peut mettre les collègues en porte à faux avec la déontologie, le respect des normes européennes ...!!

Ce à quoi la Direction répond: « les produits se suivent et se ressemblent, donc pas de problème...!! » Cà roule, ma poule !!!

MOBILITE

La Direction nous dit appliquer les circulaires mises en ligne sur AbcdRH (mobilité avec déménagement, sans...). Cependant, une mutation peut-être considérée par la Direction « à l'initiative du collaborateur » soit par un écrit soit oralement lors d'un entretien remontant à plusieurs mois... De toute façon, une lettre de nomination doit mentionner avec « mobilité », si cette mention ni figure pas, alors c'est NON!!

FO trouve scandaleux que la Direction se serve des conversations parfois anodines, pour jouer quand elle a des besoins sur les 2 tableaux (trouver un « pion » qui ne dira pas non, et en plus ne pas déboursier « un rond » sous prétexte d'une parole prononcée)

Comme on dit en Auvergne: « un chou est un chou »

Alors regardez bien avant de signer !!!!



SVP PREDICA

FO demande pourquoi n'y a t il pas un numéro SVP PREDICA, afin de pouvoir répondre aux clients rapidement à des questions pointues, et ainsi satisfaire notre clientèle, éviter les incivilités qui peuvent en découler...?

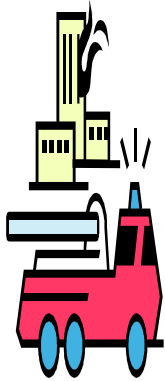
La Direction dit prendre ses responsabilités, et assumer ses orientations en ce domaine.

Après insistance de FO, et la non-reconnaissance évidente du client, la Direction accepte dans sa grande largesse, de faire remonter le problème en haut lieu...!!

Merci à la Direction de bien vouloir sortir (un petit peu) la tête de son trou....!!



DSBa



FO demande comment les équipes dont le personnel est parti le 12 mai (6 pers) pourront continuer les tâches, qui elles ne partent que le 15 juin?

La Direction répond qu'un intérimaire va arriver le 18/05, un autre le 01/06, et un autre dossier à l'étude.

Pour FO, 1 intérimaire voir 2, 3 ne peuvent remplacer 6 personnes en moins!!

La Direction nous informe que la baisse des activités (-38000mn en avril soit 4,5 UTP) montre un « confort de travail » pour les effectifs qui sont de 96 UTP pour une charge de travail de 73 UTP (soit pour elle: 23 UTP de trop)!! Le site de Toulouse met en moyenne 12 jours pour sortir un contrat, contre 15j: site république, 14j: site Champs, 11,6j: Pleyel aucun site n'étant à 10 j (quota de l'excellence) Donc il n'y a pas de problème...!!!

De plus, pour les sociétés « atypiques » et les contrats à risque, la Direction nous indique qu'il existe « théoriquement » 2 référents par Equipe « sensés » être détenteurs du savoir en matière de risque et de juridique. « Cherchez l'intrus ».

La Direction ne tient pas compte des alertes multiples et justifiées de FO sur la souffrance des collègues au travail, et FO ne peut pas accepter que la Direction ose dire que les collègues de la DSBa ont « un confort de Travail », et ramène tout à des données statistiques!!!

Départ Anticipé Fin de Carrière

La Direction nous confirme que les départs doivent être effectifs au 30/06/2010, avec un maximum de report de 3 mois comme le stipule l'accord... La question sur la date du 31/12/2010 reste à ce jour sans réponse..., à suivre....!!!

La MUTUELLE SANTE reste acquise dans les **mêmes conditions tarifaires** jusqu'à la fin du portage.



Pour les 50% prise en charge des transports collectifs: Affaire toujours sans réponse.....A suivre ...!!!

BULLETIN d' ADHESION (retourner à votre délégué syndical local) - **Thierry CHATELUS** ou **Jean-Paul CONTIVAL**

Force Ouvrière L.C.L - 1 espl. Compans Caffarelli- B.P 20203 - 31002 Toulouse Cedex 6

☎ 05.62.15.45.70 -Fax : 05.62.15.45.80 - courriel : folcltoulouse@wanadoo.fr

Nom : _____ Prénom : _____ Agence / Service : _____

Désire ADHERER volontairement à Force Ouvrière.

Date et Signature :

Vos élus: T. CHATELUS - JP. CONTIVAL - Ch. CORDIER - JP GAUSO- MA. GAUTIER- F. LE CLEZIO - C. MOREL - M. RIBES

1, esplanade Compans Caffarelli— BP 20203— 31002 TOULOUSE CEDEX 6

Courrier interne: Via DSBa TOULOUSE 24000

Tel : 05.62.15.45.70 - Fax : 05.62.15.45.80 - Courriel : folcltoulouse@wanadoo.fr